

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MB FLUID

Sauf conventions contraires acceptées et signées par nous, toutes nos fournitures sont régies par les présentes conditions dans le cadre des Conditions Générales Intersyndicales de vente pour la France applicables aux Industries Mécaniques correspondant à l'Organisme S2000.

CONFIDENTIALITE - PROPRIETE INTELLECTUELLE
Les résultats, données, études, informations brevetables ou non, ou logiciels développés par MB FLUID, à l'occasion de l'exécution de toute offre ou commande, et remis au client, sont la propriété exclusive de MB FLUID.

MB FLUID conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses études, plans et documents – excepté les notices d'utilisation d'entretien et de maintenance. Ils ne peuvent ni être utilisés, ni recopiés, ni reproduits, ni transmis, ni communiqués ou cédés à des tiers ; ils doivent à ce titre être restitués sur simple demande, même si une participation aux frais d'études a été demandée à l'acheteur. Si des études faites à la demande de l'acheteur, ou des documents fournis à ce dernier ne sont pas suivis de commande, les frais d'études et de déplacement qu'ils auront engendrés lui seront facturés. Tout manquement à cette règle pourra faire l'objet de poursuites devant les juridictions compétentes.

DEVIS

L'établissement d'un devis nécessitant une étude spéciale peut, suivant l'accord du client, donner lieu à facturation des frais correspondants.

VENTE SANS ETUDE SPECIFIQUE

Dans une installation hydraulique ou pneumatique : le choix d'un matériel, l'obtention de performances comme la fiabilité du service dépendent de très nombreux facteurs. Ainsi nous vous demandons de ne pas hésiter à faire appel à nos services pour vos projets. En l'absence d'une étude particulière, la responsabilité de notre Société ne saurait bien sûr être engagée par une quelconque garantie.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques et plans figurant dans nos documents sont donnés à titre indicatif et ne peuvent nous engager. Seules nous engageons les caractéristiques proposées par devis particulier pour des conditions bien précises d'installation.

PERFORMANCE DU MATERIEL

Nos matériels font l'objet d'un examen rigoureux avant expédition suivant une gamme de contrôle standard.

Au cas où notre client désirerait un contrôle de performances spécifique, celui-ci devrait faire l'objet d'un accord entre les parties préalablement à l'enregistrement de la commande ; cet accord définissant le contrôle à effectuer, les caractéristiques à obtenir et la facturation correspondante à cette prestation.

GARANTIE

Notre matériel neuf est garanti contre tous vices de fabrication pour une durée de 12mois.

Nos échanges standards et nos réparations sont garantis contre tous vices de fabrication pour une durée de 6 mois.

Cette garantie prend effet à la date de livraison. Dans le cas d'une utilisation intensive ou continue, la durée de garantie est diminuée de moitié, conformément aux Conditions Intersyndicales de Vente.

Les pièces d'usure ne sont pas couvertes par la garantie.

La garantie est limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses qui doivent nous être retournées, en l'état et en port payé. Ceci ne peut entraîner de prolongation de la période de la garantie ni ouvrir droit à pénalité ou indemnité quelconque, notamment pour frais de main d'œuvre, dommages ou pertes d'exploitation.

Bien entendu, la garantie ne peut être évoquée pour toute avarie ayant une origine indépendante de MB FLUID. Exemple : installation incorrecte par non-respect de nos propres consignes d'installation ou des règles de l'art courantes (diamètre de tuyauteries insuffisant, efforts mécaniques anormaux de raccordement ou fixation, absence de protection contre les corps étrangers, surpression, surtension, ...), utilisation ou entretien défectueux (fonctionnement sans produit, corrosion chimique due au transfert d'un liquide agressif non prévu initialement, corrosion électrique due à des courants vagabonds ou à des phénomènes électrolytiques, vitesse ou pression trop élevée, ...)

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements sont faits au Siège de notre Société, nets sans escompte, et sont exigibles suivant les modalités prévues au devis et confirmées par notre accusé de réception de commande.

En cas de règlement reçu sous 10 jours un escompte de 2% sera consenti.

Sauf dispositions particulières, nos conditions de paiement sont de 60 jours nets date de facture pour les ensembles complets et de 30 jours nets pour les pièces détachées.

Nos conditions de paiement font partie intégrante de nos conditions de vente, et en particulier des prix proposés. Leur modification entraîne ipso facto la remise en question de ces prix. Les paiements ne peuvent être ni retardés sous quelques prétextes que ce soit, même en cas de litige, ni faire l'objet d'aucune compensation.

Le défaut de paiement ou le report unilatéral de l'un des termes de paiement entraîne l'exigibilité du solde restant dû. En cas de retard de paiement, des intérêts de 1,5 fois le taux d'intérêt légal seront facturés après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception signifiant le retard.

En cas d'intervention contentieuse et en vertu d'une clause pénale conventionnelle, il sera fait application, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale à 10% de la somme impayée qui s'ajoutera aux frais de poursuite et autres intérêts moratoires.

Pour les commandes supérieures à 15 000€ un acompte de 30% doit être versé à la confirmation de la commande.

Lors d'une première commande ou d'une reprise de relation commerciale (pas de commande depuis 18 mois), un acompte de 30% doit être versé à la commande.

Toute réclamation sur une facture doit intervenir dans les dix jours qui suivent sa réception.

RESERVE DE PROPRIETE

Toutes les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à l'accomplissement de toutes les obligations en principal, taxes et accessoires. Ne constitue pas un paiement la remise de lettre de change ou d'autres titres créant une obligation de payer.

En cas de non-respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement ou en cas de violation quelconque à la présente clause, nous pourrions exiger de plein droit la restitution du matériel aux frais de l'acheteur jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements.

A compter de la livraison définie par le contrat de vente, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que nos produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

L'acheteur, pour revendre un matériel vendu sous réserve de propriété, doit, soit le payer comptant, soit être autorisé à le revendre.

L'autorisation de revendre est de plein droit enlevée à l'acheteur au cas où celui-ci cesserait d'effectuer ses paiements.

Cependant, l'acheteur, en contrepartie de l'autorisation de revendre nous cède irrévocablement toutes les créances nées ou à naître de la revente.

L'acheteur s'interdit de conclure, avec qui que ce soit, un quelconque accord qui annule ou diminue nos droits résultant de la cession de créance.

Le fait que nous n'exercions pas les droits qui nous sont accordés du fait de la cession de créance ne constitue en aucune façon une renonciation à nos prévaloir ultérieurement de cette cession de créance lorsque nous le jugerons opportun.

RETENUE DE GARANTIE

Lorsqu'une commande prévoit une retenue de garantie (montant maximal 5%), notre Société se réserve le droit de substituer à cette dernière une caution bancaire de même montant et pour la durée de garantie.

RETOUR DE MATERIEL

Tout retour de matériel doit faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite de MB FLUID. Cet accord vous sera transmis et devra être joint au matériel à retourner. Le numéro de cet accord devra figurer clairement sur les colis. Ce matériel sera retourné en port payé.

Il sera nettoyé et vidangé. En cas d'utilisation avec un produit dangereux, sa fiche de données de sécurité y sera jointe.

En cas de non application de cette règle MB FLUID se réserve de refusé ce retour.

REPRISE DE MATERIEL

MB FLUID ne reprendra que le matériel standard, à l'exception des pièces détachées et petits accessoires.

Une décote de 20 % du prix de vente net sera systématiquement appliquée pour frais de traitements, avec un minimum forfaitaire de 60€ Le montant réel de l'avoir sera calculé en fonction des coûts de réparations éventuels et/ou des matériels effectivement intégrables en stock. Ces dispositions ne s'appliquent que si la responsabilité de MB FLUID n'est pas engagée.

LITIGES ET JURIDICTION COMPETENTE

En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce du lieu de notre Société est seul compétent, nonobstant toute clause contraire stipulée sur la commande ou correspondance de notre clientèle.

NOTA

Nos Conditions Générales de Ventes annulent toute clauses d'achat imprimées ou manuscrites qui leur seraient contraires, indiquées sur leurs correspondances ou commandes des clients, sauf accord écrit de notre part au moment de l'accusé de réception de commande.

La garantie ne couvre pas les frais résultants des frais de démontage, remontage, et transport.

La garantie ne peut être invoquée que si les obligations incombant à l'acheteur (en particulier, conditions de paiement) sont exactement respectées.

INTERVENTION SUR LE SITE

Au cas où l'opération de garantie nécessiterait l'observation du matériel de service, seule serait à notre charge, si notre responsabilité se trouvait engagée, l'intervention elle-même sur le matériel. Les frais de déplacement, d'attente, la mise à disposition des moyens de travail et contrôle étant à la charge du client.

PRIX

Ils sont exprimés en euros, hors taxes pour matériel non emballé départ usine. Ils sont valables pour commande nous parvenant 2 mois suivant la date d'établissement du devis. Le cas échéant, en fonction du délai de livraison, ces prix peuvent être révisés.

COMMANDES

Toutes les commandes doivent être transmises par courrier ou par télécopie. Elles ne deviennent effectives qu'après acceptation de MB FLUID, par accusé de réception.

Les frais élevés inhérents à l'établissement de factures de faible montant, nous obligent à une facturation minimale de **75€**

ANNULATION DE COMMANDE

Aucune annulation, ni retour de matériel, n'est valable sans notre accord écrit. Si l'annulation est totale, sans contrepartie, une indemnité de 10% sera facturée pour couvrir les frais administratifs.

DELAI DE LIVRAISON

Ils sont respectés dans toute la mesure du possible. Sauf convention expresse il n'est pas prévu de pénalités de retard. Si par dérogation et accord de notre part des pénalités sont prévues, leur montant ne pourra en aucun cas dépasser 5% de la valeur du matériel non encore livré.

EMBALLAGE ET TRANSPORT

En l'absence d'instructions particulières : L'emballage est exécuté au mieux des intérêts du client pour la protection du matériel. Les emballages ne sont pas repris et seront facturés. Le choix du transporteur nous appartient en cas de franco.

Les frais de transport sont facturés. Pour les livraisons à délai très court réputées « urgentes », l'expédition est faite systématiquement en express, et le supplément est facturé.

CONDITIONS DE LIVRAISON

Sauf stipulations contraires dans le contrat, le matériel est livré « mise à disposition à l'usine ». Les opérations postérieures, et notamment de transport, de manutention, d'amenée à pied d'œuvre, sont à la charge, risques et périls de l'acheteur. En cas de vente export, la livraison est faite selon les INCOTERM. Les risques liés aux marchandises non retirées sont à la charge de l'acheteur, et les frais de stockage peuvent lui être facturés par MB FLUID, sauf accord particulier. Dans tous les cas, il appartient à l'acheteur de vérifier les expéditions à l'arrivée, de faire le cas échéant des réserves au transporteur et d'en informer aussitôt MB FLUID.

Toute mention des INCOTERM indiquera la référence à leur dernière version en vigueur lors de la formalisation du contrat.